

27ème Rallye des Côtes du Frontonnais



RÈGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Le 8 et 9 Avril 2022



Team Rallye Découverte
RN 113
31450 AYGUESVIVES
teisseyrecompetition@gmail.com



ASA Club du Midi
TOULOUSE

06 89 05 82 13



NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'**ASSOCIATION TEAM RALLYE DÉCOUVERTE** a pu organiser cette année le **Rallye des Côtes du Frontonnais**.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

EN ACCORD AVEC LES

SERVICES PRÉFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA RÉGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUÉE :

Reconnaisances de 9h 00 à 12h 00 et 13h à 19h interdites de 12h à 13h

Limitations de Vitesse :

50 km/h sur les routes des épreuves spéciales et 30 km/h dans les agglomérations.

Des reconnaissances seront organisées conformément à la nouvelle réglementation française des rallyes le :

Le Dimanche 3 Avril 2022 et le Samedi 8 Avril 2022

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tout repère, marque, affiche ou panneau sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité. Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	7 Février 2022
Ouverture des engagements	7 Février 2022
Clôture des engagements	3 Avril 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraires	Vendredi 8 Avril 2022 à 9h00
Vérification des documents :	Vendredi 8 Avril 2022 - 9h00 à 18h00, à l'ESPACE BERNADOU à VILLEMUR SUR TARN
Vérifications des voitures :	Vendredi 8 Avril 2022 - 14h00 à 18h45 au LECLERC à VILLEMUR SUR TARN
Parc d'Assistance :	ZA Pechnauquié à VILLEMUR SUR TARN – Ouverture Vendredi 8 Avril 2022 à 9h
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 8 Avril 2022 – 17h45 à l'ESPACE BERNADOU à VILLEMUR SUR TARN
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 8 Avril 2022 - 20h00 au LECLERC et à l'ESPACE BERNADOU à VILLEMUR SUR TARN
Départ de VILLEMUR SUR TARN	1ère voiture Samedi 9 Avril 2022 - 8h00
Arrivée à VILLEMUR SUR TARN	Samedi 9 Avril 2022 – à 15h45
Vérification finale	Garage Peugeot FRONTON 31
Publication des résultats du rallye	Samedi 9 Avril 2022, 30 minutes maximum après l'entrée au parc du dernier concurrent
Panneau Affichage officiel	Parc fermé et Parc de Regroupement à VILLEMUR S TARN
Remise des Prix	Samedi 9 Avril 2022 sortie du Parc Fermé

CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES

le Dimanche 3 Avril au départ de la spéciale et le Vendredi 8 Avril 2022 de 9h à 12h00 et 14h à 18h00 à l'ESPACE BERNADOU

64 Bis av Général Leclerc, 31340 VILLEMUR SUR TARN

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION TEAM RALLYE DÉCOUVERTE Organise le 27ème Rallye Régional des Côtes du Frontonnais les 8 et 9 Avril 2022.

Organisateurs Administratif : **ASAC DU Midi Toulouse**

Organisateur Technique : **Team Rallye Découverte**

Secrétariat : **Team Rallye Découverte**

Adresse : **RN 113 31450 AYGUESVIVES**

Téléphone : **06 89 05 82 13**

Mail : **teisseyrecompetition@gmail.com**



7, rue André Citroën - 31130 BALMA
Tél. 05 61 58 23 59 - Fax 05 34 30 91 90

ligue.auto.oc.mp@orange.fr

Viss Ligue R6 du 14.01.22

Viss FFSA 70 du 14.01.22

Permanence du rallye :

Date 8 et 9 Avril 2022

Horaire 8 Avril 2021 - 12h 00 à 18h00 ESPACE BERNADOU à VILLEMUR SUR TARN

9 Avril 2021 - 7h00 à 19h00 ESPACE BERNADOU à VILLEMUR SUR TARN

1.1P. Officiels de l'épreuve

Règlement Officiels de l'épreuve

Président du Collège : PHILIPPE Jean Licence 22816 ASA 10/06

Commissaires Sportifs :

JONQUIERES Jacques Licence 9859 ASA 09/15

COMBES Robert Licence 11108 ASA 10/06

Directeur de Course : TRONCAL Guy Licence 4090 ASA

Adjoints : LAURENS Eric Licence 133555 ASA 09/15

GRAUBY DELPHINE Licence 163789 ASA 08/12

Techniques : Responsable MOMMAYOU André Licence 12924 ASA 09/03

FOURMENT André Licence 6222 ASA 09/07

VANARA Roger Licence 114975 ASA 09/15

GENRIES Didier Licence 228242 ASA 09/02

PINHO Aurélien Licence 259271 ASA 09/04

Relation Concurrents : Myriam PUECH Licence 113568 ASA 09/15

Guillaume AMBLARD Licence 171372 ASA 09/15

Responsable Publicité : Marcel CABROL Licence 14590 ASA 09/15

Médecin de l'épreuve : Mohamed ELRAKAWI Licence 14943 ASA 09/10

Chargé de Presse : André FOURMENT Licence 6222 ASA 09/07

Cette liste n'est pas exhaustive et susceptible d'être modifiée.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 27ème Rallye des Côtes du Frontonnais compte pour :

La Coupe de France des Rallyes coefficient 2

Le Championnat de la Ligue Régionale Occitanie Pyrénées Commissaires, Coefficient 2 Pilote et Copilote

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement puis une convocation pour les vérifications qui auront lieu : Au Leclerc de VILLEMUR SUR TARN.

- Le 8 Avril 2022 de 14 h 00 à 18 h 45

- Les vérifications finales seront effectuées au : Garage Peugeot Fronton 31

- Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye des Côtes du Frontonnais doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 3 Avril 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **110 voitures**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés

Avec la publicité facultative des organisateurs	280 €
Sans la publicité facultative des organisateurs	580 €
Équipage complet féminin	200 €

3.1.12P. Inscription

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Chèque à l'ordre de TEAM-RALLYE-DECOUVERTE

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement.

3.1 Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2 Ordre de départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2020

4.2 PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'ASSISTANCE EST INTERDITE sur l'ensemble du parcours

Autorisée seulement dans la zone artisanale de VILLEMUR SUR TARN. **Un seul véhicule d'assistance** sera accepté dans l'enceinte.

4.4 PROCÉDURE DE PESÉE des VOITURES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8.)

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation d'un support de surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification proportionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues par l'article 5.1.6 et 5.2.4 du présent règlement.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 27ème Rallye des Côtes du Frontonnais représente un parcours de 123.360 km. Il est divisé en 1 étape et 4 sections. Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

L'épreuve spéciale est :

VILLEMUR – VARENNES – VILLEMUR 10km x 4

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe "Itinéraire".

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3.

Le dimanche 3 Avril et le vendredi 8 Avril 2022 de 9h à 12h00 et de 13h00 à 19h00.

Certaines cordes seront piquetées pour de l'épreuve !

Des contrôles seront effectués par les membres de l'organisation mais aussi par le personnel de la gendarmerie. Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

RAPPEL, les spéciales ne sont pas fermées à la circulation lors des reconnaissances.

6.3 CARNET DE CONTRÔLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7 ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1 - DÉPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Signes distinctifs des commissaires : suivant réglementation Standard

7.3 - CONTRÔLES DE PASSAGE (CP) - CONTRÔLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4 - CONTRÔLES DE GROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 ÉPREUVES SPÉCIALES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6 PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

CH 4A : Entrée Parc fermé d'arrivée à VILLEMUR SUR TARN

CH 4A : Le pointage en avance est autorisé.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH	1er : 300 €	2ème : 250 €	3ème : 200 €
CLASSE	60 € si plus de 2 partants		

Les Classes A5K-A6K-A7K-A7S seront confondues avec les classes A5-A6-A7

La Classe N2S sera confondue avec la classe N2

Les Classes R2J-FR2-RC4A-R4-R4FIA-RC5 seront confondues avec les classes R2-R4-R5

LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES

Des coupes seront distribuées au minimum aux 3 premiers du Scratch, à chaque premier de Classe.

**La remise des prix se déroulera le 9 avril 2022 à la sortie du parc fermé suite au délai d'affichage officiel.
Les récompenses (chèques) seront expédiées par la Poste ultérieurement.**

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

SECRETARIAT DU RALLYE

Team Rallye Découverte

RN 113

31450 AYGUESVIVES

Mail : teisseyrecompetition@gmail.com

TÉLÉPHONE EN CAS DE BESOIN

06 89 05 82 13

CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES

**Le Dimanche 3 Avril au départ de la spéciale et le Vendredi 8 Avril 2022 de 9h à 12h00 et 14h à 18h00
à l'ESPACE BERNADOU**

64 Bis av Général Leclerc, 31340 VILLEMUR SUR TARN